



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES ET FEMININES DU DISTRICT
(CSJFD)
Configuration « Compétitions »**

Procès-verbal N° 03 du 13 Aout 2019

Président :	M. Roland Mehn
Vice-Présidents	MM. André Bohn - Jean-Pierre Wagner
Secrétaire Général :	M. Jean-Pierre Wagner



INFORMATIONS COMMUNES

1. Journées de Rentrée – Appel à candidatures
2. Utilisation de la FMI
3. Dates concernant Calendriers
4. **Information U13 saison 2019-2020**
5. Mention d'Appel

ANTENNE d' ILLZACH Page 5

1. Modifications des Groupes et Dénominatons Jeunes et Féminines
2. Coordonnées CSJFD - Antenne Illzach

ANTENNE de STRASBOURG Page 6

1. Modifications des Groupes et Dénominatons Jeunes et Féminines
2. Manifestations sportives
3. Coordonnées CSJFD - Antenne Strasbourg

INFORMATIONS COMMUNES



Journée de « Rentrée »

des **U11**, des **U9** (Débutants) et des **U7** (Pitchounes)

des **U9 F** (Débutantes) et des **U7 F** (Pitchounettes) et des U11 à 8 et à 5 (Poussines)



APPEL à CANDIDATURES

à l'organisation d'un ou des plateaux des Journées de « Rentrée »

samedi le 14/09/19 : des **U11** et **U11F** à 8

samedi le 21/09/19 : des **U9** et des **U9F** et des **U11F** à 5

samedi le 28/09/19 : des **U7** et des **U7F**

Candidatures à adresser à

Antenne 67

Laure CLAVÉ

Conseillère Départementale du Football d'Animation 67

footanimation@lafa.fff.fr



Antenne 68

Maxime DECHRISTE

Conseiller Départementale du Football d'Animation 68

footanimation@lafa.fff.fr



L'utilisation de la FMI est étendue à toutes les catégories à partir des U13 et U13F à compter du 1^{er} Septembre 2019



Engagements SAISON 2019/2020 – District d'Alsace de Football



A noter
dans vos Agendas...

Les engagements sont clos sur Footclubs depuis le 15/07/2019

16/08/19 : date prévisionnelle de retour des calendriers modifiés des clubs à la Ligue

29/08/19 : date prévisionnelle d'envoi des calendriers définitifs aux clubs

Souhaits des clubs pour la saison 2019/2020

- Tous les voeux et toutes les demandes des clubs sont enregistrés et examinés par les **CSJFD A67 et A68**
- **Pas de réponses individuelles** avant réception de tous les engagements.
- Les souhaits spécifiques et les demandes d'alternances seront satisfaits dans la mesure du possible.
- La CSJFD ne dérogera pas aux règlements en vigueur.
- Pour les Montées ou les Maintiens, les demandes conformes au règlement des Compétitions des jeunes seront retenues, pour les autres demandes en fonction des places vacantes.

- Catégories **U18 – U15**, la CCJFD ne peut engager des équipes au niveau souhaité par les clubs :
Toute nouvelle équipe est engagée ou réengagée au dernier niveau de la compétition
L'étude des demandes ne se fera qu'après épuisement des montées réglementaires

U13 INFORMATION SAISON 2019/2020

AUTOMNE

D1 : 2 groupes de 13 équipes. (championnat sur la saison)
D2 : 16 groupes de 6 équipes. (8 groupes pour le 67 et 8 groupes pour le 68)
D3 : 21 groupes de 6 équipes pour le 67 et 11 groupes de 6 équipes pour le 68.
D4 : 15 groupes de 6 équipes pour le 67 et 6 groupes de 6 équipes pour le 68.
Une seule équipe par club ou entente est autorisées pour le niveau **D1**.
Deux équipes au maximum par club ou entente sont autorisées pour les niveaux **D2 et D3**.
Aucune restriction pour le niveau **D4**

PRINTEMPS

D1 : 2 groupes de 13 équipes. (championnat sur la saison)
D2 Titre : 6 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 16 groupes **D2** plus les 4 meilleurs 3^{èmes} des groupes de **D2** de l'automne de manière à ce que le nombre d'équipes en **D2 Titre** soit égal à 36. En cas de désistement d'une équipe l'article 8 des compétitions de jeunes sera appliqué.
D2 Printemps : 10 groupes de 6 équipes, les 60 équipes restantes des 16 groupes de **D2** de l'automne.
D3 Titre : 10 groupes de 6 équipes, le premier de chacun des 32 groupes de **D3** plus les 28 meilleurs 2^{èmes} des groupes de **D3** de l'automne. En cas de désistement d'une équipe ou pour faire face aux équipes ne remplissant pas les conditions d'accession, l'article 8 des compétitions de jeunes sera appliqué.
D3 Printemps : X groupes de 6 équipes, les équipes restantes de **D3** de l'automne plus les équipes de **D4** souhaitant évoluer en **D3 printemps**.
D4 : X groupes de 6 équipes.
Une seule équipe par club ou entente est autorisées pour les niveaux **D2 titre et D3 titre**.

Fin de saison 19/20

D1 : Le 1^{er} de chaque groupe accède en **U14 R1**.
Les 2 et 3^{ème} de chaque groupe accèdent en **U14 R3**.
Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle(s) sera(ont) remplacées par l'équipe(s) classée(s) à la seconde place du groupe. Si une défection est à nouveau observée il sera tenu compte de l'article 8 des règlements de jeunes.
Les équipes classées aux 3 dernières places de chaque groupe sont rétrogradées en **D2**.
D2 Titre : Le 1^{er} de chaque groupe accède en **D1**. Les autres équipes repartent en **D2** la saison suivante.
Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle(s) sera(ont) remplacées par l'équipe(s) classée(s) à la seconde place du groupe. Si une défection est à nouveau observée il sera tenu compte de l'article 8 des règlements de jeunes
D2 Printemps : Les équipes classées aux 2 dernières places de chaque groupe sont rétrogradées en **D3**. Les autres équipes repartent en **D2** la saison suivante.
D3 Titre : Les 1^{er} et 2^{ème} de chaque groupe accèdent en **D2**. Les autres équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**.
Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession (~~une équipe en Excellence~~) ou en cas de renoncement, elle(s) sera(ont) remplacées par l'équipe(s) classée(s) à la seconde place du groupe. Si une défection est à nouveau observée il sera tenu compte de l'article 8 des règlements de jeunes
D3 Printemps et D4 : Les équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**.



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER

Antenne d'Illzach

Réunion du 7 Aout 2019

Illzach - Salle Mars

Procès-verbal N° 03

Vice-Président CSJFD &
Responsable de l'Antenne

M. Jean-Pierre Wagner

Présents :

Réunion restreinte

Assiste(nt) à la séance :

Absents excusés :



Modifications des Groupes et Dénominations Jeunes et Féminines

U13

U13D3 Gr G : Lutterbach A.S.1 intègre ce groupe

U11

U11D1 Gr A : Wintzenheim A.S. 1 est remplacé par Exempt

U11D1 Gr B : Habsheim Ejprh 1 est remplacé par Exempt

U11D1 Gr C : Habsheim Ejprh 2 est remplacé par Habsheim Ejprh 1

U11D2 Gr A : Riquewihr Eroh 1 intègre ce groupe

U11D2 Gr G : Habsheim Ejprh 2 intègre ce groupe

U11D2 Gr A : Biesheim A.S.C. 3 intègre ce groupe

U11D2 Gr C : Roderen Ear 1 intègre ce groupe

U11D2 Gr F : Hagenthal Wentzwill. 2 est remplacé par Exempt

U11D2 Gr C : Wittenheim U.S. 2 est remplacé par Exempt

U11D2 Gr D : Wittenheim U.S. 2 intègre ce groupe

U11D3 Gr B : Wintzenheim A.S. 1 intègre ce groupe

U11D3 Gr B : Racing H.W. 96 3 remplacé par Exempt

U11D3 Gr B : Hirtzfelden F.C. 1 devient Hirtzfelden Emhr 3

U11D3 Gr C : Munchhouse F.C. 1 est remplacé par Exempt

U11D3 Gr B : Munchhouse F.C. 1 intègre ce groupe

U11D3 Gr E : Burnhaupt Le Bas A.S 2 est remplacé par Exempt

U11D3 Gr F : Burnhaupt Le Bas A.S 2 intègre ce groupe

U11D3 Gr G : Zillisheim S.S. 1 devient Zillisheim S.S. 2

CSJFD Antenne d'illzach - Garçons et Féminine

Toutes vos demandes sont à envoyer à : haut-rhin@lafa.fff.fr

Jean-Pierre Wagner.

Antenne de Strasbourg

Réunion du 08 août 2019

Strasbourg - Salle R. Kaelbel

Procès-verbal N° 03

Vice-Président CSJFD & Responsable de l'Antenne	M. André Bohn
Présents :	Réunion restreinte MM. Jacqui Jellimann et José Martinez
Assiste(nt) à la séance :	M. Roland Mehn
Absent (s) excusé (s) :	



Modifications des Groupes et Dénominations Jeunes et Féminines



Jeunes

U15

U15 D3 - Gr E : Dingsheim/Esouffel 2 intègre ce groupe

U13

U13 D3 Nord - Gr H : Zorthal/ Alteck 3 supprimé

U13 D4 Nord Gr C : Zorthal/ Alteck 3 intègre ce groupe

U13 D4 Sud Gr C : Matzenheim/Emr 3 supprimé

U13 D4 Sud Gr E : Matzenheim/Emr 3 intègre ce groupe

U11

U11 D2 – GE : Soultz/S/F/Kutzenhausen supprimé en doublon
avec Kutenhausen/Eoutref 1 qui est conservé



Féminines

U15 F à 11 : Sélestat SC supprimé (non engagé)



MANIFESTATIONS SPORTIVES

US Wittersheim : votre tournoi du 31 août 2019 : U13 - U11



et



CSJFD Antenne de Strasbourg

Une permanence est assurée de 18h00 à 20h00 lors des réunions du jeudi soir de la Commission, salle Groupama au siège du District, tél. 03 88 27 95 92 - Adresse courriel : competitions@lafa.fff.fr
et une adresse réservée aux U7- U9 - U7F – U9F – U11F : footanimation@lafa.fff.fr

André Bohn